



## L'Association canadienne du propane soutient le projet de loi C-206 pour réduire les GES et aider les agriculteurs

**OTTAWA, le 23 février 2021** - L'Association canadienne du propane demande l'adoption du projet de loi C-206. « Décourager l'utilisation accrue de carburants à forte intensité de carbone tels que l'essence et le diesel en faveur d'une énergie à faibles émissions comme le propane pour les applications agricoles serait une solution avantageuse pour l'environnement et pour les revenus des agriculteurs », dit Nathalie St-Pierre, présidente de l'Association canadienne du propane (ACP).

Les députés peuvent manifester leur soutien envers l'environnement et l'économie s'ils votent en faveur du projet de loi C-206 émanant d'un député mercredi, tel qu'il est actuellement débattu à la Chambre des communes.

C-206 propose des changements à la présente Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre qui définit l'application de la taxe fédérale sur le carbone ou « filet de sécurité » dans des provinces comme l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario.

S'il est adopté, C-206 permettrait aux sources d'énergie à faibles émissions comme le propane d'être exonérée de la taxe fédérale sur le carbone pour les applications agricoles admissibles.

À l'heure actuelle, la Loi sur la tarification de la pollution ne permet pas d'exemptions pour le propane sauf pour le chauffage des serres, mais la Loi exempte les carburants à forte intensité de carbone tels que l'essence et le diesel pour toutes les utilisations agricoles applicables, pas seulement les serres.

« Le principe de cette loi vise à encourager une réduction de l'utilisation de carburants à forte intensité de carbone », a déclaré Mme St-Pierre. « En exonérant l'essence et le diesel, mais en n'autorisant pas la même exemption pour le propane, la loi encourage en fait l'utilisation accrue de l'essence et du diesel. Un non-sens du point de vue environnemental. »

Mme St-Pierre a déclaré que les membres de l'ACP entendaient également leurs clients du secteur agricole parler du coût supplémentaire important qu'ils subissent en raison de cette taxe fédérale sur le carbone. Selon une estimation fournie par le directeur parlementaire du budget en décembre dernier, au cours des cinq prochaines années, environ 235 millions de dollars seront prélevés auprès des agriculteurs pour avoir utilisé du gaz naturel et du propane plutôt que de l'essence ou du diesel.

« Les agriculteurs sont d'importants clients de l'industrie du propane », a déclaré Mme St-Pierre. « Les agriculteurs veulent également protéger l'environnement. S'ils ont le choix, ils choisiront une source d'énergie plus propre. Mais les exemptions pour l'essence et le diesel les empêchent souvent de choisir le propane. »

Mme St-Pierre a également fait remarquer que des changements à la loi sont nécessaires pour la production d'énergie en région éloignée. Actuellement, le diesel et le gaz naturel sont exemptés, mais le propane ne l'est pas.

« Pour les communautés autochtones, rurales et éloignées, le propane est une alternative énergétique importante et plus propre au diesel », a déclaré Mme St-Pierre. « Tout comme c'est le cas pour les applications agricoles, l'omission du propane pour la production d'énergie a été un oubli majeur lors du développement de la loi, qui, à notre avis, devrait être réglé immédiatement par le gouvernement fédéral.

-30-

### **Au sujet de l'Association canadienne du propane**

Forte de plus de 400 membres, l'Association canadienne du propane (ACP) représente à l'échelle nationale une industrie de plusieurs milliards de dollars qui est en plein essor et qui emploie des dizaines de milliers de Canadiens. Notre mission est de promouvoir une industrie du propane à la fois sécuritaire et prospère, qui joue un rôle décisif dans le secteur énergétique canadien. Pour y parvenir, nous défendons le propane et l'industrie du propane au Canada, et plaidons en faveur de l'adoption de pratiques exemplaires, de la sécurité et d'environnements favorables aux affaires par le biais d'efforts de représentation, de programmes de formation et de mesures d'urgence.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Joannie Bouchard, coordonnatrice, Communications à [info@propane.ca](mailto:info@propane.ca) ou au 613 683-2270, poste 280.